

## Fiche d'inscription à l'Association L'Envolée Sportive. Lycée Marguerite de VALOIS d'ANGOULÊME

## Année Scolaire 2022 - 2023

Activité(s) envisagées :	Pour être licen	cié(e) à l'Envolée Sportive.	, il vous faut fournir les pièces suivantes	:	
		- la présente fiche d'inscription dûment complétée.			
			évènement) à l'ordre de l' <b>Envolée Spo</b> r	tive	
\.\.\.\.\.\	, 	Régime :	Portable (ÉLÈVE) :	٦	
Nom :		Ext - DP4 - DP5 - Int	////		
Prénom :		Section Sportive ?	Adresse mail (ÉLÈVE) :		
Classe:				$\exists$	
Date de naissance ://		PEK	N° licence : 20152		
AUTORISATIONS des PARENTS					
Je soussigné(e)		, rep	présentant légal (père - mère – tuteur*),		
adresse					
Code PostalVille			(dommages subis et causés)		
Tél.://			**Lire les mentions légales	$\exists$	
1 - <b>autorise</b> l'enfant susnommé à faire partie de l'Association du Lycée Marguerite de Valois et à participer à ses activités		e l'Association Sportive	Compagnie d'assurance :		
		ses activités.			
2 - accepte - n'accepte pas * que les responsables de l'Association			Numéro d'adhérent :		
Sportive ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention ou chirurgicale en cas de besoin.			cale		
3 - autorise *** l'utilisation sur leurs supports de communication des images de ma fille / mon fils* captées lors des manifestations organisées par l'UNSS ou l'Envolée sportive.					
Fait àlele					
**/***lire les mentions légales au verso.					
Fueie d'Ilébensem	ant Doctor	······································	ionnat da EDANCE		
Frais d'Hébergement-Restauration au Championnat de FRANCE					
<u>Information importante</u> :					
En cas de qualification pour un Championnat de France UNSS, une participation aux frais d'hébergement et de restauration inhérents à ce type d'évènement sera demandée aux familles à hauteur de 40% de la totalité					
de ces frais (3 ou 4 jours de compétition). Le transport sera pris en charge par l'établissement et la Région.					
Un dossier de fond social pourra être déposé par les familles qui en éprouveront le besoin.					
Signature du représentant légal :					
Règlement :€ en	□ Liqui	ide		$\Box$	
Regionicit en	•		Banque		
		<del>7</del> 40 11	. Danyuc	$\Box$	

\*\*Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

\*\*\*Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.